

Questions orales

des provinces et dirigeants des territoires au sujet de cette question grave qui persiste. Il faut vraiment donner l'impulsion ici à la Chambre.

Le premier ministre est-il entré en communication avec ses collègues des provinces et des territoires pour en discuter? A-t-il convoqué une réunion ou est-il disposé à le faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, oui, j'ai entamé des entretiens avec les premiers ministres des provinces.

M. Riis: À ce propos?

M. Mulroney: Oui, à ce propos.

Ma collègue exprime ses inquiétudes. La question était au premier rang des préoccupations de l'ancien chef du NPD, et il a exposé sa position avec beaucoup d'éloquence et de compétence aux Communes. Il a répété à maintes reprises, de manière convaincante, qu'avant de nous occuper d'autres questions importantes, nous devons réparer l'injustice commise en 1981-1982 et ramener le Québec dans la famille constitutionnelle.

L'Accord du lac Meech porte sur la question fondamentale de la dualité linguistique, les minorités de langue anglaise au Québec et les minorités de langue française ailleurs. Il la définit très clairement. Il doit être présent dans les réflexions de la députée si elle envisage l'adoption d'une motion sur l'affirmation du bilinguisme. Par conséquent, si une motion doit être proposée, je compte sur la députée pour exprimer son appui à ce qui est crucial pour la province de Québec et le Canada, soit l'Accord du lac Meech et tout ce qu'il signifie pour les Canadiens d'expression française qui disent «oui» au Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

[Français]

Le premier ministre doit s'élever au-dessus de toute partisanerie politique. C'est une question d'unité nationale.

Pourquoi n'appuie-t-il pas la suggestion du chef de l'opposition pour une motion unanime de cette Chambre aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun commentaire partisan de ma part ou de la part du chef de l'opposition. Il m'a posé une question tout à fait légitime et je lui ai donné une réponse que j'espère être convenable. Nous allons

discuter ensemble pour voir s'il n'y a pas une résolution de nature à favoriser les intérêts que l'on propose.

Le chef de l'opposition a toujours parlé et agi en faveur des minorités linguistiques, et moi aussi. Le chef de l'opposition a toujours agi et parlé en faveur de l'Accord du lac Meech, parce que cela a pour effet de réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel canadien. Si on parle du problème de la dualité linguistique, qui est mentionnée dans l'Accord du lac Meech, et si on parle des problèmes des minorités, il m'apparaît qu'il soit excessivement difficile de dire qu'aujourd'hui nous allons présenter une résolution en mettant de côté le problème de l'exclusion du Québec, comme en 1981. C'est quand même un problème vital pour le Québec, pour les Acadiens, pour les francophones et pour tout le Canada.

Alors, j'abonde dans le sens du chef de l'opposition et peut-être dans le sens du chef du Nouveau parti démocratique pour trouver une résolution qui ferait honneur à toutes nos obligations, en faveur du bilinguisme au niveau national et en faveur de l'Accord du lac Meech qui, lui, a pour effet de finalement dire oui au Québec.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre conviendra que la tentative du gouvernement consistant à lier la norme variable d'admissibilité au nouveau projet de loi sur l'assurance-chômage est en train de se retourner contre lui. En effet, la colère du public a pour cible non pas le Sénat, comme la ministre l'espérait, mais le gouvernement.

La ministre se résoudra-t-elle donc à faire ce qu'elle a refusé en décembre et que ses prédécesseurs et elle ont pourtant fait tous les mois de décembre depuis 11 ans? Présentera-t-elle dès maintenant un projet de loi sur la norme variable d'admissibilité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, la ministre a eu raison de dire, dans ses réponses précédentes, que tout le monde était contre ce projet de loi pour divers motifs. Je pourrais en énumérer beaucoup.

Compte tenu de l'opposition généralisée qui se manifeste devant le comité sénatorial, dans la presse et ailleurs, reviendra-t-elle sur sa décision? Est-elle maintenant prête à arrêter les frais, à écouter les supplications